



VILLE D'ORNAISONS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

AMENAGEMENT DU RDC DE LA MAISON FABRE A ORNAISONS

Date et heure limites de réception des offres :

lundi 15 octobre 2018 à 12:00

VILLE D'ORNAISONS

Place Jean Moulin

11200 ORNAISONS

Tél : 04 68 27 09 77

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme du marché	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	3
2 - Conditions de la consultation	3
2.1 - Délai de validité des offres.....	3
2.2 – Durée du marché – Délais d’exécution.....	3
2.3 - Variantes.....	3
2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement	4
3 - Les intervenants	4
3.1 - Maîtrise d'œuvre	4
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	4
3.3 - Contrôle technique	4
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	4
4 - Contenu du dossier de consultation.....	4
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	5
5.1 - Documents à produire	5
5.2 - Variantes.....	6
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	6
6.1 - Transmission sous support papier.....	6
6.2 - Transmission électronique.....	6
7 - Sélection des candidatures et jugement des offres	6
7.1 - Sélection des candidatures	6
7.2 – Jugement des offres	7
7.3 - Suite à donner à la consultation	7
8 - Renseignements complémentaires.....	7
8.1 – Demande de renseignements	7
8.2 – Visites sur sites	8
8.3 - Procédures de recours.....	8

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Aménagement du rdc de la maison Fabre à Ornaisons

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

1.3 - Type et forme du marché

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les travaux sont répartis en 6 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Gros œuvre
02	Menuiseries
03	Cloisons-plâtrerie-faux plafonds
04	Revêtements de sols et faïences
05	Plomberie-sanitaires-chauffage-vmc
06	Courants forts et faibles

Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé.

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45210000	Travaux de construction de bâtiment

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 – Durée du marché – Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés. Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au C.C.A.P. est fourni en annexe de ce document.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les travaux seront financés selon les modalités suivantes : Crédits imputables aux budgets de la commune d'Ornaisons.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

SARL FRANCOISE FERRIE
20 Quai Victor Hugo
11100 NARBONNE
Tél. : 04.68.65.28.33
Courriel : ferriefrancoise@gmail.com

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est complète.

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Sans objet.

3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

APAVE
1916 Boulevard François Xavier Fafeur
11000 CARCASSONNE
Tél. : 04 68 25 55 08
Fax : 04 68 72 04 70

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération sera assurée par :

APAVE
1916 Boulevard François Xavier Fafeur
11000 CARCASSONNE
Tél. : 04 68 25 55 08
Fax : 04 68 72 04 70

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique <http://www.ornaisons.net>

Il contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux
- Les plans
- L'attestation de visite

- Le mémoire technique
- Le rapport initial du contrôleur technique

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique ou papier n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

telles que prévues à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- La lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2).
- Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat (extrait K-bis ou délégation de pouvoir)
- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et qu'il est en règle au regard des articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail.

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat ;
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations,

le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes dûment complétés et signés
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) dûment complétée
- L'attestation de visite dûment complétée et signée
- Le mémoire technique

5.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Les heures d'ouvertures de la Mairie sont du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00, de 13h30 à 14h00, et de 16h00 à 18h00. Le vendredi de 8h30 à 12h00, de 13h30 à 14h00, et de 16h00 à 17h00.

6.1 - Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

Aménagement du rdc de la maison Fabre à Ornaisons

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation. Il devra être remis contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

VILLE D'ORNAISONS

Place Jean Moulin

11200 ORNAISONS

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

6.2 - Transmission électronique

Le maître d'ouvrage préconise une remise des offres sur support papier.

7 - Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- garanties et capacités techniques et financières
- capacités professionnelles

7.2 – Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	60.00 %
2-Valeur technique	40.00 %

Le critère "prix des prestations" sera noté sur 100 points et pondéré à 60%

Selon la formule suivante : $[(\text{montant offre moins-disante}) / (\text{montant offre})] \times 100$ pondérée à 60%.

Le critère "Valeur technique" sera apprécié au vu du mémoire technique qui sera obligatoirement joint à l'offre, noté sur 100 points et pondéré à 40%.

Il devra faire ressortir les points ci-dessous :

- Moyens humains affectés spécifiquement au présent marché avec les noms et qualifications des intervenants. **35 points**
- Moyens matériels affectés spécifiquement au présent marché. **35 points**
- Moyens mis en œuvre pour le respect du planning. **30 points**

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Les offres inappropriées au sens du III de l'article 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics sont éliminées.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager des négociations avec les candidats ayant présenté une offre.

Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

Seront éliminées les offres qui, à l'issue de la négociation, restent irrégulières et inacceptables.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'article 55-IV du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 – Demande de renseignements

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s)

VILLE D'ORNAISONS

Place Jean Moulin
11200 ORNAISONS
Tél : 04 68 27 09 77

Auprès de : Madame Virgine Sarda
Courriel : v.sarda.ornaisons@orange.fr

Renseignement(s) technique(s) :

SARL FERRIE Architecte
20 Quai Victor Hugo
11100 NARBONNE
Tél : 04 68 65 28 33
Courriel : ferriefrancoise@gmail.com

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 – Visites sur sites

Visite obligatoire. Les candidats devront préalablement s'inscrire auprès du secrétariat de la Mairie dont les coordonnées sont mentionnées à l'article 8.1. Au cours de cette visite, les candidats se verront remettre une attestation de visite qui devra impérativement être jointe au titre des pièces de l'offre comme indiqué à l'article 5.1.

8.3 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Montpellier
6 Rue Pitot
34000 MONTPELLIER

Pour obtenir des renseignements s'adresser à :

Tribunal Administratif de Montpellier
6 Rue Pitot
34000 MONTPELLIER
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr